



Appel à projets

« *Le Relais Radio de la Flamme Olympique* »

du 8 mai au 26 juillet 2024

Contexte de l'appel à projets

En préambule des Jeux Olympiques 2024 à Paris, le traditionnel relais de la flamme olympique se déroulera sur tout le territoire français du 8 mai au 26 juillet prochain.

Consciente des missions de communication sociale de proximité portées par les radios de catégorie A, l'ARCOM a suggéré aux organisations de représentations des radios associatives d'assurer une couverture radio du passage de relais de la Flamme Olympique. Pour l'union "**Les Locales**" rassemblant la **CNRA**¹ et le **SNRL**² cela semble être une formidable occasion de démontrer la capacité de nos radios associatives à se mobiliser collectivement sur un événement de cette envergure grâce à notre fort ancrage territorial.

La première torche du Relais de la Flamme Olympique de Paris 2024 sera allumée le 16 avril 2024, lors d'une cérémonie dans le sanctuaire d'Olympie, en Grèce, où se déroulaient les Jeux antiques. Du Péloponnèse, la Flamme Olympique rejoindra Athènes pour embarquer à bord du Belem et traverser la mer Méditerranée. C'est le 8 mai 2024, à Marseille, que la Flamme Olympique débutera son épopée en France qui se terminera le 26 juillet 2024.

Les organisateurs de l'événement souhaitent mettre la lumière sur :

- l'histoire de France
- le patrimoine naturel
- la créativité
- les émotions

¹ Confédération Nationale des Radios Associatives : <https://cnra.fr/>

² Syndicat National des Radios Libres : <https://www.snrl.fr/>

Vous pouvez retrouver le parcours complet du Relais de la Flamme Olympique via ce lien : <https://www.paris2024.org/fr/parcours-relais-flamme-olympique/>

Objectifs

A travers leur union “Les Locales” le SNRL et la CNRA se sont accordés pour proposer une action de production radiophonique sur un format court, facilement accessible à toutes les radios de nos organisations et diffusable sur les différents formats des radios associatives.

L’objectif de cette action sera de mettre en avant les actions liées au passage de la Flamme Olympique sur chaque territoire au travers d’une capsule au format journalistique de 2 min 30 maximum. Le titre de ce projet est « Le Relais Radio de la Flamme Olympique »

L’objectif de ce programme est la diffusion d’au moins un numéro par jour du 8 mai 2024 au 26 juillet 2024, suivant le parcours de la Flamme Olympique.

Plusieurs thèmes permettront de couvrir un champ assez large de la diversité d’informations liées au passage de la Flamme Olympique :

- Sport au féminin
- Sport & culture
- Sport & handicap
- Sport & environnement
- Sport & inclusion
- Valeurs de l’olympisme
- Le bénévolat
- Education aux médias et à l’Information
- Les JO sur le territoire

Les sujets doivent être en lien avec le passage de la Flamme Olympique sur son territoire mais ils peuvent s’en écarter quelque peu pour traiter l’une des thématiques ci-dessus.

Par exemple :

- On pourra parler d’un site patrimonial en lien avec le passage de la Flamme Olympique, les Jeux Olympiques, le sport ou l’engagement en général ;
- On pourra parler de la création d’un spectacle ou d’œuvres d’art en lien avec le passage de la Flamme Olympique, les Jeux Olympiques, le sport ou l’engagement en général.
- On pourra parler de sport et des JO sur le territoire en lien avec d’autres thématiques comme l’inclusion ou l’environnement.

Les productions en langues locales et régionales sont les bienvenues. Un court résumé descriptif en français par écrit sera alors demandé en complément afin de faciliter leurs diffusions par les radios qui le souhaiteraient par la suite.

L'union "Les Locales" assurera la diffusion des différents épisodes en ligne sur un site internet créé pour l'occasion : <https://www.lerelaisradiodelaflammeolympique.com>.

La CNRA et le SNRL s'efforceront également de permettre au plus grand nombre de radios de participer à ce projet.

Inscription dans le projet

Le projet est ouvert à la participation de tout service radiophonique associatif membre de la CNRA ou du SNRL, ainsi que tout service temporaire associatif non lucratif et menant une mission de communication sociale de proximité.

Production :

Si vous voulez participer à la production, il vous suffit d'envoyer de remplir un questionnaire en ligne à l'adresse : <https://forms.gle/SEP51Lbg5nbkaqwr8> en précisant le projet de production envisagé :

- le sujet – titre de la production
- un synopsis court (quelques lignes si possible)
- le territoire et la date du passage de la Flamme (commune et département)
- le thème parmi les thèmes définis pour cette production
- le nom de la radio avec le contact générique de la radio
- la personne réalisant la production avec son contact

Un [calendrier partagé](#) sera mis en place, avec chaque jour le lieu et le territoire de passage de la Flamme Olympique.

Pour chaque jour, l'objectif est qu'une radio se positionne avec la thématique voire le sujet envisagé ainsi que le contact de la personne en charge du projet.

Diffusion :

Les radios associatives diffusant la série du "Relais Radio de la Flamme Olympique" doivent l'indiquer via ce formulaire rapide : <https://forms.gle/S3XMSU5DQrmhk2rB7>

Les sons sont à télécharger sur le site internet <http://lerelaisradiodelaflammeolympique.com> en cliquant sur le menu 3 points du lecteur du site.

Livrables attendus

Les productions sonores seront à envoyer au plus tard à midi le lendemain du passage de la flamme sur le territoire sélectionné, par mail sur l'adresse : depot@lerelaisradiodelaflammeolympique.com

Le livrable attendu pour cet appel à projet est :

- une capsule sonore au format journalistique (avec interviews possibles des sportifs, organisateurs, bénévoles, du public, des professionnels en lien avec le passage de la Flamme et si possible des éléments sonores illustratifs) :
 - 2 min 30 (exactement) – générique et conclusion inclus
 - prêt à diffuser
 - format MP3 – 192 kbps
 - bonne qualité sonore, pas de bruits parasites, pas d'interview téléphonique ou d'enregistrement en visio, pas de time-stretching (accélération ou ralentissement du son)
 - montage propre
 - intégrant l'habillage commun fourni par "Les Locales" sur le site internet <https://www.lerelaisradiodelaflammeolympique.com/index.php/produire/> comprenant un générique de début et un tapis musical à utiliser notamment pour la conclusion
 - la conclusion sera enregistrée par la radio productrice et devra respecter le texte suivant : *"Ce numéro du relais Radio de la Flamme Olympique a été réalisé par Radio xxx, pour le passage de la Flamme Olympique à [Ville/Territoire] le [date] dans le cadre d'un projet porté par l'union "Les Locales" rassemblant le SNRL et la CNRA."*
- 1 visuel signifiant (photo, dessin...) **libre de droit** ou avec autorisation écrite pour la communication associée à la capsule notamment sur le site internet, et les réseaux sociaux... (format minimum 1920x1080 pixels avec une résolution d'au moins 100dpi (l'idéal étant 300) -fichiers jpg ou png).
- une autorisation écrite d'utilisation du contenu pour toute personne mineure intervenant dans la production (formulaire type fourni)

Seules les productions respectant le cahier des charges seront mise en ligne sur le site : <https://www.lerelaisradiodelaflammeolympique.com/>

Attestation

Une attestation de participation à une action collective en matière de programmes sera fournie. Un bilan complet de l'action sera produit par les équipes de l'union "Les Locales", et remis à l'ARCOM ainsi qu'à la DGMIC (Ministère de la Culture). Ce document bilan précisera la liste de l'ensemble des radios ayant participé au projet.

Diffusion

S'agissant d'un projet porté par « Les Locales » (CNRA et SNRL), les productions qui seront déposées sur le site <https://www.lerelaisradiodelaflammeolympique.com/> disposeront d'un droit de diffusion et de reproduction par l'ensemble des membres du SNRL et de la CNRA, sans autorisation préalable.

Les radios s'interdisent toute modification de la production originelle de l'auteur ou des auteurs. Le droit d'auteur reste préservé pour l'auteur ou les auteurs de la production.

Il est recommandé de définir un ou des créneaux de diffusion réguliers.

Réseaux sociaux

Les radios participantes sont invitées à relayer l'initiative sur leurs réseaux sociaux en utilisant le hashtag : **#LaFlammePasseParLesLocales**.

Calendrier

Le calendrier de l'appel à projet est le suivant :

- Lancement de l'appel à projets : 15 mars 2024
- Webinaire pour répondre aux questions : 22 mars
- Limite des inscriptions : 17 juin à minuit
- Diffusion : à compter du 8 mai

Pour toute question :

contact@lerelaisradiodelaflammeolympique.com